

1. Nom/Surname
MERCURY

2. Prénoms/Given names
LUC JEROME ALBERT

3. Nationalité Française/French Nationality

4. Date de naissance/Date of birth
17 SEPT 1971

5. Sexe/
Sex
M



6. Lieu de naissance/Place of birth
MARSEILLE
BOUCHES-DU-RHONE

7. Date de délivrance/Date of issue
08 MARS 2001

9. Autorité/Authority
S/P St-Paul

8. Date d'expiration/Date of expiry
07 MARS 2011

Le chef de bureau
Marie France BONNET

10. Signature du titulaire/Holder's
signature

11. Domicile/Residence
4, IMP. DU GD HOTEL ST GILLES LES
BAINS SAINT-PAUL (REUNION)
Nouveaux domiciles/New residences

12. Taille/Height
1 M 93

13. Couleur des yeux/Colour of eyes
BLEU

14. La validité du présent passeport est prorogée
jusqu'au/Extension of the passport

Autorité/Authority

Fait le/Extended on

IMMIGRATION OFFICER
ARRIVAL
14 MAR 2001
STATUS *US at*
DURATION *12/3/01*

240
25 MAR 2001
DEPARTURE
MAURITIUS

JAPAN IMMIGRATION INSPECTOR
上陸許可
LANDING PERMISSION
許可年月日 25 JUL 2006
Date of permit
有効期限 23 OCT 2006
Until
滞在資格 短期滞在
Status: Temporary Visitor
滞在期間 90days
Duration
NARITA(1)

0502322618
HA 7912730



DEPARTED
出
入
国
検
査
官
庁
本
館
NARITA(1)
8 AUG 2006
IMMIGRATION
28

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

- 1° Le passeport demeure la propriété de l'Etat Français. Il est remis à titre rigoureusement personnel au porteur pour lui permettre de voyager librement à l'étranger. Il doit être signé et ne peut être prêté.
- 2° Il est interdit d'y effectuer des grattages, corrections, ratures, surcharges et additions de mentions ou de feuillets supplémentaires. Toute rectification non opérée par l'autorité compétente entraîne la nullité du titre, sans préjudice de poursuites judiciaires.
- 3° En cas de perte ou de destruction, le titulaire doit en informer immédiatement l'autorité administrative ou consulaire compétente la plus proche.
- 4° Avant son départ pour l'étranger, le titulaire doit s'assurer que son passeport possède une durée de validité suffisante et s'enquérir des conditions d'entrée et de séjour dans le pays de destination auprès du consulat compétent. Il doit aussi s'assurer qu'il disposera de moyens de paiement suffisants en monnaie étrangère pour couvrir les frais de son retour, nos consulats ne pouvant prendre en charge son rapatriement.
- 5° Le renouvellement ou la prorogation d'un passeport expiré au cours d'un séjour à l'étranger doit être demandé au consulat de France le plus proche : cette formalité nécessite un certain délai.
- 6° Il est recommandé au Français qui établit sa résidence à l'étranger de se faire immatriculer au consulat dès son arrivée dans la circonscription consulaire. Cette formalité est gratuite.
- 7° Les enfants ayant atteint l'âge de 15 ans doivent être munis d'un passeport individuel.

Les Français désireux de se fixer à l'étranger peuvent se mettre en rapport avec le ministère des Affaires étrangères - Téléphone 01.40.66.60.79 pour obtenir des renseignements sur leur futur pays d'accueil.



Le passeport contient 32 pages
Dette pas bevat 32 sider / Dieser Pass enthält 32 Seiten /
To brodatapuo nuro nepietei 32 oclioce / This passport
contains 32 pages / Este pasaporte contiene 32 paginas / Ta
32 leathanach sa phas seo / Il présente passaporto contiene
32 pagine / Dit paspoort bevat 32 bladzijden / O passaporto
é constituído por 32 paginas.